



**Commune de Genêts**  
Bulletin d'informations locales  
Mois de Décembre 2022, n°105

La mairie sera fermée du 22 décembre au 2 janvier inclus.

### Manifestations

**Samedi 10 décembre 2022 de 16h30 à 18h30** : au salon de coiffure « L'hair de Genêts », organisation d'une vente de vêtements ELORA. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Muriel au 02.33.48.70.69.

Le **vendredi 16 décembre** à l'Ecurie du Bec, Kenza vous propose une journée orientale avec un repas « Couscous / thé / gâteau » le midi (12h) et le soir (19h) au prix de 20 €. Réservation au 06.37.55.50.45.

La clef des Chants de Dragey vous propose un conte en musique « Le premier violon » le **samedi 17 décembre** à l'église SAINT-MÉDARD à DRAGEY à 18h. Entrée et participation libres.

### Fête des lumières :

La fête des lumières se déroulera le **dimanche 11 décembre à partir de 17h**.

A l'initiative de l'Association le Hérifon, un conte musical, pour toute la famille, vous est proposé à 17h dans l'église (entrée et participation libre). Il sera suivi d'un défilé inaugurant les illuminations du village. La chorale de l'école de musique, de danse et d'arts plastiques de Noues de Sienne, nous accompagnera tout au long de nos déambulations. Afin de clôturer la soirée, un verre de l'amitié sera offert par le comité des fêtes.

### Noël des enfants

**Samedi 17 décembre à partir de 15h30** le comité des fêtes et la commune s'associent pour l'arbre de Noël. Une animation sera proposée à tous les enfants. Elle sera suivie du goûter et de la remise des cadeaux par Mme le Maire

**A partir de 17h**, le comité des fêtes vous convie à partager son vin chaud et ses marrons grillés.

### Commerçants

**A LA PAUSE DE GENÊTS** : boutique éphémère et salon de thé sont ouverts pour la période de Noël. Pensez-y pour vos cadeaux de Noël !!!

### GRANDES MARÉES DU MOIS DE DECEMBRE (Horaires pleines mer)

Date	Matin		Soir		Date	Matin		Soir	
	Heure	Coeff.	Heure	Coeff.		Heure	Coeff.	Heure	Coeff.
Samedi 24	07:26	95	19:54	96	Lundi 26	09:03	95	21:32	92
Dimanche 25	08:15	97	20:44	96					

# L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE


**Vous construisez/rénovez une habitation.  
Quel type d'assainissement ?**



**RÉSEAU COLLECTIF**  
(tout à l'égout)

Faites une demande de raccordement  
auprès de notre service assainissement  
collectif (voir contacts) 

À votre charge :

- les travaux de raccordement
  - la participation (taxe)  
à l'assainissement collectif
  - la redevance assainissement collectif  
(basée sur votre consommation d'eau potable)
- 



**NON  
COLLECTIF**

Renseignez-vous auprès de notre service  
assainissement non collectif  
pour une demande de conception  
avec étude de filière 



Deux contrôles,  
l'un pour la conception,  
le second pour la réalisation  
des travaux, vous sont facturés



**Vous vendez ?**



Un contrôle/diagnostic de votre assainissement est obligatoire

Validité :  
**1 AN**

Validité :  
**3 ANS**



**Raccordement/installation non conforme = SANCTION**



**Vous avez des questions ?** Contactez le service assainissement  
de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie :

 02 33 89 18 60

 [assainissementcollectif@msm-normandie.fr](mailto:assainissementcollectif@msm-normandie.fr)

 [assainissementnoncollectif@msm-normandie.fr](mailto:assainissementnoncollectif@msm-normandie.fr)

[www.msm-normandie.fr](http://www.msm-normandie.fr)

rubrique Aménagement et Environnement